

# Extrait du registre des délibérations de la commune de LUPLANTE

Séance du 16 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 du mois de novembre à vingt heures zéro minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance les membres du conseil municipal de la Commune de Luplanté, sous la présidence de M. HULINE Jacky, Maire de Luplanté, dûment convoqués le 16 novembre 2023 à la mairie.

<b>Convocation du</b>	31 octobre 2023 enoyé par mail le 7 novembre 2023
<b>Présents</b>	Messieurs HULINE Jacky, GILLOT Pierre, CHABOCHE Jérôme, GUILLOU Thibaud, GOUACHE David, HAREL Jean-François et Mesdames LUCAS Annie, CLERON Delphine, MAROQUIN Julie.
<b>Absent excusé</b>	
<b>Absent non excusé</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	Monsieur GOUACHE David

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21h45

## Objet : Avis sur le Parc éolien « Les Fossettes » situé sur la commune de Le-Gault-Saint-Denis - N°2023-26

Exposé :

Un dossier de demande d'Autorisation Environnementale a été déposé concernant le projet d'un parc éolien du « Les Fossettes » sur la commune de Le Gault-Saint-Denis.

La commune de Luplanté a été destinataire d'un courrier en août dernier émanant de la préfecture afin qu'elle se prononce sur la demande d'autorisation environnementale.

Une enquête publique prolongée a eu lieu du mardi 19 septembre au lundi 9 novembre 2023.

Le projet est situé sur la commune de Le Gault-Saint-Denis. Il est composé de 4 éoliennes d'une hauteur totale de 150m et proposé par la société « Parc éolien de Meslay-le-Vidame » filiale de la société QAIR.

Le parc éolien est destiné à produire de l'énergie électrique qui sera injecté sur le réseau électrique local.

Le conseil est invité à donner son avis sur ce parc éolien « Les Fossettes ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 abstentions, 7 pour)

**Emet un avis favorable sur le parc éolien 3Bois Joly » situé sur la commune de Le Gault-Saint-Denis.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification



## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture de de l'Eure-et-Loir

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2023-11-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: LUPLANTE

N° de SIREN: 212802227

Numéro Acte de la collectivité locale: 26-2023-D

Objet acte: Avis sur le parc éolien "Les Fossettes" situé sur la commune de le Gault St Denis

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 028-212802227-20231116-26-2023-D-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**